

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 août 2020** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon,
Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2020-08-256 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par le conseiller Normand Pigeon
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINT RETIRÉ :

4.1 Demande de dérogation mineure et d'étude au PIIA no 2020-30, lot
2 070 095 (boulevard Perrot).

ADOPTÉE

**2020-08-257 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 JUILLET 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance
ordinaire tenue le 14 juillet 2020, au moins 24 heures avant la présente
séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Bruno Roy
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet
2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2020-08-258 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance
extraordinaire du 27 juillet 2020, au moins 24 heures avant la présente
séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet
2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-08-259 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2020 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d’approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2020, au montant de **76 168,47 \$**.

ADOPTÉE

2020-08-260 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2020 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2020, au montant de **845 850,88 \$**.

ADOPTÉE

2020-08-261 ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles sur lesquels des taxes n’ont pas été payées qui a été préparée par le trésorier;

Considérant que conformément à l’article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil peut ordonner à la greffière de procéder à la vente de ces immeubles de la manière prescrite à cette loi.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’ordonner à la greffière de procéder à la vente à l’enchère publique le mercredi 25 novembre 2020 à 14 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boulevard Don-Quichotte des immeubles suivants :

Lot	Adresse et matricule	Propriétaires
2 069 167	7026-59-8904-9 191, rue de la Rivelaïne	Jean Faubert Murielle Busque
2 945 393	7026-98-8405-5 49, rue Léo-Ayotte	Lucie Lafleur
2 068 545	7027-10-4188-4 40, rue Rollinet	Yannick Lavigne Caroline Plante-Beaulieu
2 068 410	7028-61-0597-1 38ième Avenue	9130-2695 Québec inc.
2 068 076	7124-92-3379-3 17, boulevard Saint-Joseph	Martin Fullum Dorothy Macdonald
2 421 800	7126-01-0070-7 18, croissant Fernande-Létourneau	Donat Campbell Karen Howard
2 069 409	7126-07-8169-6 75, rue Perrier	Nembhard Wright Sonia Mota
2 769 971	7126-57-3854-3 44, rue Jean-Talon	Mohammad Esmaeil Mansour
3 173 470	7127-25-1388-9 87, rue des Roseaux	Mario Rossi Gabriella Gullotti
2 069 983	7127-85-9319 10, 53 ^e Avenue	Gary Robertson Shannon Bird
2 069 199	7128-11-2292 40 ^{ième} Avenue	Simon Gervais-Boyer
2 067 903	7223-91-9756-8 27, rue Auguste-Brossoit	Kerrie Ann Bermingham

2 067 981	7223-92-1302-7 25, rue Mainville	Kevin Mcdonald
2 070 340 5 636 194	7226-60-8684-1 Boulevard Don-Quichotte	Jacqueline Lalonde Philippe Lalonde Marcel Jr Lalonde Pierre Lalonde Jean Lalonde
4 090 992 4 220 983 4 220 990	7227-17-8426-5-003-0212 1242, Boulevard Perrot # 212	Didier Dubost
2 070 027	7227-48-6740-6-001 81, 60 ^{ième} Avenue	Ghislain Brunet
2 070 027	7227-48-6740-6-004 73, 60 ^{ième} Avenue	Ghislain Brunet
2 070 027	7227-48-6740-6-005 68, 60 ^{ième} Avenue	Mohsen Pourjamshid
2 070 027	7227-48-6740-6-007 87, 60 ^{ième} Avenue	Jean-Francois Vallée
2 070 027	7227-48-6740-6-009 17, 60 ^{ième} Avenue	Mohsen Pourjamshid
2 070 027	7227-48-6740-6-010 61, 60 ^{ième} Avenue	Martin Laplaine
2 070 345 2 421 775	7326-67-7383-4 1535 A, boulevard Perrot	Philippe Lalonde
2 070 263	7328-43-3422-1 67, boulevard du Domaine	Marc Montambault
2 070 218	7328-61-2268-1 20, rue Trenet	Junko Kudo Yuji Kudo
2 070 442	7425-85-0776-8 5, 101 ^{ième} Avenue	Adam Wichura
2 070 421	7425-86-3911-6 Boulevard Perrot	Adam Wichura
2 067 137	7525-61-2026-4 2, croissant Léo-Paul- Desrosiers	Louis Bergevin
2 067 069	7525-71-6796-7 9, rue Octave-Crémazie	Suzanna Marcinkiewicz Philip Moughton
2 067 068	7525-72-5420-3 7, rue Octave-Crémazie	Ronald Griffith
2 070 581 2 071 049 2 071 050	7525-93-9537-6-001-0103 1371, rue Jordi-Bonnet #103	Jean-Claude Yelle
2 070 521 2 071 029 2 071 030	7625-03-1283-2-001-0201 1358, rue Jord-Bonnet #201	Stanislawa Slowik

Que le Conseil autorise la vente des lots adjugés lors de la vente pour non-paiement de taxes du 25 novembre 2020.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-08-262 IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville, le mercredi 25 novembre 2020 à 14 h.

ADOPTÉE

2020-08-263 **RÈGLEMENT NO 505-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 505 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement no 505 relatif à l'utilisation de l'eau potable est entré en vigueur le 9 octobre 2013 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier notamment afin d'augmenter les montants des amendes en cas d'infraction au règlement.

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement déposé à la séance du 14 juillet 2020;

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no 505-3 modifiant le règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable no 505 notamment afin d'augmenter les montants des amendes en cas d'infraction au règlement.

ADOPTÉE

2020-08-264 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 560 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE INCENDIES ET UN EMPRUNT DE 2 356 000 \$**

Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le règlement no 560 décrétant l'acquisition de véhicules pour le service incendies et un emprunt de 2 356 000 \$.

2020-08-265 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 560 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE INCENDIES ET UN EMPRUNT DE 2 356 000 \$**

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'implantation d'un nouveau service incendies sur son territoire et qu'elle doit procéder à l'acquisition de nouveaux véhicules pour ce service;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 2 356 000 \$ pour l'acquisition de ces véhicules;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 560.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET D'ÉTUDE DU PIIA NO 2020-30, LOT 2 070 095 (BOULEVARD PERROT)

Item retiré de l'ordre du jour.

2020-08-266 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-16, LOT 2 069 628 (1178, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent la construction d'un garage attenant avec une marge latérale droite de 1,45 mètre au lieu de 3 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-16 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-16**, lot 2 069 628 (1178, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-267 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-23, LOT 2 069 368 (88, RUE PASCAL)**

Considérant que les requérants souhaitent l'installation d'une piscine hors-terre en cour latérale adjacente à la voie de circulation alors que la règlementation l'interdit;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-23 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-23**, lot 2 069 368 (88, rue Pascal) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-268 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-26, LOT 2 069 631 (1172, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent l'installation d'une piscine hors-terre et d'un pont-soleil en cour latérale adjacente à la voie de circulation alors que la règlementation l'interdit;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-26 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-26**, lot

-116- 2 069 631 (1172, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-269 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-27, LOT 2 068 703 (5, RUE RICHER)**

Considérant que le requérant souhaite la construction d'un solarium avec une marge arrière de 8,24 mètres au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-27 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-27**, lot 2 068 703 (5, rue Richer) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-270 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-31, LOT 2 067 600 (22, RUE ALFRED-PELLAN)**

Considérant que le requérant souhaite la reconstruction d'une véranda avec un empiètement dans la marge de recul arrière de 3,25 mètres au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-31 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-31**, lot 2 067 600 (22, rue Alfred-Pellan) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-271 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2020-33, LOT 2 070 420 (1751, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent :

- Régulariser une partie de la maison avec une marge de recul latérale adjacente à la voie de circulation de 2,68 mètres au lieu de 4,5 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Permettre la construction d'une galerie avec une marge de recul latérale adjacente à la voie de circulation de 2,68 mètres au lieu de 4,5

mètres tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2020-33 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2020-33**, lot 2 070 420 (1751, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-272 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-22, LOT 2 068 223 (3, 181^E AVENUE)**

Considérant que les requérants souhaitent permettre l'agrandissement de la galerie en cour avant;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-22 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-22**, lot 2 068 223 (3, 181^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-273 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-24, LOT 2 070 392 (1651, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que les requérants souhaitent le remplacement du revêtement extérieur en déclin de couleur bleue par du déclin de fibres pressées (CanExel) de couleur « granite-nature » et le remplacement de la porte principale - couleur noire;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-24 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy

-118- et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-24**, lot 2 070 392 (1651, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-274 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-25, LOT 3 389 839 (2403, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite la construction d'une remise dans la cour arrière;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le projet ne respecte pas l'objectif visant à améliorer et mettre en valeur les paysages des lanières patrimoniales;

Considérant que le projet ne respecte pas les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme suivants :

- L'implantation du bâtiment participe à la mise en valeur du type de paysage dans lequel il s'insère;
- Assurer une continuité entre les matériaux et la couleur de revêtement du bâtiment principal et des bâtiments accessoires;
- Privilégier les toits à deux versants, à pente moyenne (45°);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-25 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **de refuser** la demande de PIIA no **2020-25**, lot 3 389 839 (2403, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-275 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-32, LOT 2 068 299 (2827, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite :

- Le remplacement de la couleur des portes et fenêtres ;
- Le remplacement d'une section de pierres collées par de l'acrylique;
- Le remplacement du toit du perron en bardeaux d'asphalte par un toit en tôle.

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-32 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-32**, lot 2 068 299 (2827, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-276 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2020-34, LOT 2 068 206 (2701, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite la construction d'une galerie en cour avant et le remplacement de la couleur de la toiture en bardeaux d'asphalte;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2020-34 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2020-34**, lot 2 068 206 (2701, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2020-08-277 **OCTROI DE CONTRAT – DOS D'ÂNE EN PAVAGE – RUE DE LA RIVELAINE**

Considérant que la Ville souhaite faire procéder à l'installation de 4 dos d'âne en pavage sur la rue de la Rivelaine.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **10 000 \$** plus taxes applicables à **Les pavages La cité B.M. Inc.** pour la mise en place de 4 dos d'ânes en pavage sur la rue de la Rivelaine.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-300-10-710.

ADOPTÉE

2020-08-278 **OCTROI DE CONTRAT – MAINTENANCE GÉNÉRALE POMPE 2 – POSTE DE POMPAGE 8**

Considérant que des travaux de maintenance générale de la pompe 2 au poste de pompage 8 sont nécessaires afin d'assurer son bon fonctionnement;

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **14 354 \$** plus taxes applicables à **Pompes JP Inc.** pour des travaux de maintenance générale de la pompe 2 au poste de pompage 8 afin d'assurer son bon fonctionnement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-415-60-566.

ADOPTÉE

2020-08-279 **OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX POUR RETRAIT DES NOUES – RUE YVETTE-BRIND’AMOUR**

Considérant que la Ville a autorisé en 2017 un promoteur à procéder au prolongement de la rue Yvette-Brind’Amour;

Considérant que la Ville et le promoteur ont signé le 20 septembre 2017 une Entente relative à des travaux municipaux pour convenir des modalités du prolongement de la rue Yvette-Brind’Amour;

Considérant qu’en conformité avec les exigences environnementales du Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Ville avait autorisé que le traitement qualité des eaux de ruissellement s’effectue par l’aménagement de noues en façade des terrains;

Considérant que la cession à la Ville de la rue Yvette-Brind’Amour sera conclue incessamment devant notaire;

Considérant qu’au cours des années 2018 et 2019, des résidences ont été construites sur le rue Yvette-Brind’Amour, et qu’au cours de l’été 2019, plusieurs résidents ont soulevé de nombreuses problématiques quant à cette rue, notamment en ce qui concerne l’écoulement des eaux pluviales et la présence des fossés d’une profondeur importante en façade de leur propriété;

Considérant que les règles du MELCC ont été modifiées depuis l’approbation du projet de prolongement de la rue Yvette-Brind’Amour par la Ville et qu’il est désormais possible de procéder au retrait des noues et de relier le réseau pluvial de la rue Yvette-Brind’Amour dans un bassin de rétention situé dans le Parc des Éperviers, afin d’assurer le traitement qualitatif des eaux de ruissellement;

Considérant que le développement subséquent de ce secteur n’impliquera pas l’aménagement de noues pour le traitement des eaux pluviales et que dans l’ensemble de ce secteur, seule la rue Yvette-Brind’Amour serait aménagée avec des noues;

Considérant que le promoteur souhaite également procéder au prolongement de la rue Michel-McNabb à l’automne 2020 et que, pour ce faire, des travaux doivent être réalisés dans le Parc des Éperviers afin de modifier le bassin secteur ouest pour y effectuer le traitement qualitatif de la rue à être prolongée;

Considérant que la Ville et le promoteur prévoient signer sous peu une Entente relative aux travaux municipaux pour convenir des modalités du prolongement de la rue Michel-McNabb;

Considérant que la Ville souhaite faire procéder au retrait des noues de la rue Yvette-Brind’Amour, puisque leur présence constitue une déficience du secteur notamment en raison de la profondeur des fossés, rendant difficile leur entretien par les propriétaires.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer un contrat pour un montant maximal de **100 000 \$** toutes taxes nettes applicables incluses à **9130-0723 QUÉBEC INC.** pour effectuer l’ensemble des travaux relatifs au retrait des noues et à la modification de la canalisation et de la voirie de la rue Yvette-Brind’Amour, incluant toutes les interventions et les éléments qui pourraient être requis dans le cadre de l’exécution de ces travaux.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville ce contrat.

-121- Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-400-10-731.

ADOPTÉE

2020-08-280 ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES – SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville, en collaboration avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, a renouvelé le service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire pour l'année scolaire 2019-2020 et que l'entente pour ce projet vient à échu en juin 2020;

Considérant que la Ville souhaite poursuivre le service d'aide aux devoirs pour les résidents du primaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le renouvellement de l'entente de services avec la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges concernant le projet aide aux devoirs (volet primaire) pour l'année scolaire 2020-2021.

Que le versement d'un montant de **10 000 \$** à la Maison de la famille de Vaudreuil-Soulanges pour ce projet soit approuvé.

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à cet effet.

Que les dépenses associées à ce projet soient puisées à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-737-10-473.

ADOPTÉE

2020-08-281 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES – SEMAINE DU 17 AU 24 OCTOBRE 2020

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec ont joué un rôle essentiel d'éducation et d'accompagnement durant la crise de la COVID-19;

Considérant l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, éducation et culture;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de proclamer la semaine du 17 au 24 octobre 2020, «Semaine des bibliothèques publiques» dans notre Ville.

ADOPTÉE

2020-08-282 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE – ACQUISITION DE MATÉRIEL – TRAVAUX AIRE DE JEUX PARC DES MERLES**

Considérant que la Ville souhaite procéder au remplacement de la surface d'absorption en sable du Parc des Merles par de la fibre de cèdre pour aires de jeux;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 4 fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense de **11 109,50 \$** plus taxes applicables pour la réalisation du projet.

Que, de ce montant, un contrat au montant de **6 842 \$** plus taxes applicables soit octroyé à **Multi-Jeux Marlin Inc.** pour la fourniture de la bordure et de la toile géotextile.

Que, de ce montant, un contrat au montant de **4 267,50 \$** plus taxes applicables soit octroyé à **Produits horticoles Lavoie Inc.** pour la fourniture de la fibre de cèdre.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740.

ADOPTÉE

2020-08-283 **DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – DEMANDE D'AUTORISATION – BARRIÈRE DESCENTE À L'EAU – RUE AUGUSTE-BROSSOIT**

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'installation d'une barrière à puces à la descente à l'eau située à l'extrémité de la rue Auguste-Brossoit;

Considérant que pour ce faire, une demande d'autorisation et/ou déclaration doit être transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de désigner **Madame Isabelle Roy, directrice des services techniques et des travaux publics**, à titre de mandataire de la Ville aux fins de la demande d'autorisation et/ou déclaration qui doit être transmise au MELCC pour l'installation d'une barrière à puces à la descente à l'eau située à l'extrémité de la rue Auguste-Brossoit et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou formulaire requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-08-284 **DÉSIGNATION INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL ET ACCEPTATION DE DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS – ARTICLE 64 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

Considérant le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

Considérant l'article 4.3 du règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des

-123-

permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

Considérant que la Ville doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

Considérant l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement.

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté.

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

Liste :

Mesdames Mélissa Arbour-Lasalle, Marie-Andrée Laplante, Flavie Cervant-Boudrias et Sandra Duranceau, ainsi que Messieurs Luc Trudeau et Daniel Girard.

ADOPTÉE

2020-08-285

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE – ACQUISITION DE MATÉRIEL – CAMPAGNE DE CIVISME

Considérant que la Ville souhaite procéder au déploiement de la campagne de civisme;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du matériel pour permettre l'installation des visuels sur son territoire;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser une dépense de **37 000 \$** plus taxes applicables pour la réalisation du projet.

Que, de ce montant, un contrat au montant de **30 564 \$** plus taxes applicables soit octroyé à **Martech Inc.** pour la fourniture du matériel nécessaire à l'installation des visuels.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-655-00-345.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juillet 2020 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 21 juillet 2020 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-08-286 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h31.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
